

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère des Finances  
**Direction Générale des Douanes**



Communiqué

En raison de la révision des procédures relatives à l'exercice de la profession de commissionnaire agréé en douanes, les dépôts des demandes d'agrément en cette qualité, seront momentanément suspendus à compter du 10/11/2006.

La date de reprise de la réception des demandes sera communiquée ultérieurement par voie de presse.